

- 1) La dispensation nominative pour les unités de soins d'un établissement de santé est caractérisée :
- a) La traçabilité de la prescription à l'administration.
 - b) Le coût non maîtrisé
 - c) La difficulté de la traçabilité.
 - d) La sécurisation du circuit du médicament entre la pharmacie et les unités de soins.
 - e) Aucune réponse n'est juste
- 2) La dotation d'une unité de soins d'un établissement de santé est:
- a) déterminée uniquement par le responsable de l'unité.
 - b) Fixée par un commun accord entre le pharmacien de l'établissement et le responsable de l'unité.
 - c) supervisée par la pharmacie de l'établissement
 - d) indépendante de la pharmacie de l'établissement.
 - e) Aucune réponse n'est juste
- 3) Les locaux et les armoires pour produits pharmaceutiques des unités de soins d'un établissement hospitalier sont :
- a) gérés directement par la pharmacie de l'établissement.
 - b) Des sous-stocks de la pharmacie de l'établissement.
 - c) uniquement sous la responsabilité de l'unité de soins.
 - d) supervisée par la pharmacie de l'établissement.
 - e) Aucune réponse n'est juste
- 4) La dispensation globale pour les unités de soins d'un établissement de santé est:
- a) destinée aux besoins à long terme
 - b) une dotation fixe non réversible
 - c) Renouvelable à tout moment.
 - d) est effectuée par des préparateurs en pharmacie, ayant reçu délégation du pharmacien responsable.
 - e) Aucune réponse n'est juste
- 5) Dans un conseil médical on trouve :
- a) L'ensemble du corps soignant
 - b) L'ensemble des professeurs
 - c) Des professeurs chef de service
 - d) Un représentant de l'économat
 - e) Aucune réponse n'est juste
- 6) Dans un hôpital on retrouve une direction :
- a) De la pharmacie
 - b) De la santé
 - c) des activités de santé
 - d) de l'hygiène
 - e) Aucune réponse n'est juste

ResiPharmaTM

7) Dans un hôpital on retrouve un comité :

- a) du sérum
- b) du produit pharmaceutique
- c) des activités de santé
- d) Des stupéfiants
- e) Aucune réponse n'est juste

8) Un hôpital universitaire est sous la tutelle :

- ☒ a) Du ministère de la santé
- b) D'une direction du commerce
- c) Du conseil de l'ordre
- d) Du ministère de l'enseignement supérieur
- e) Aucune réponse n'est juste

9) Un CHU est établissement :

- a) hospitalier spécialisé
- b) public de santé
- c) public de santé de proximité
- d) public hospitalier
- e) Aucune réponse n'est juste

ResiPharmaTM

10) La circulaire N° 7 définit :

- a) La dispensation des stupéfiants aux lit du malade
- b) Le statut du pharmacien
- c) La gestion du médicament
- d) La prise en charge des malades externes à l'hôpital
- e) Aucune réponse n'est juste

11) Dans le circuit du médicament au sein d'un établissement hospitalier public :

- a) L'approvisionnement est assuré par le médecin prescripteur et le pharmacien hospitalier
- b) La prescription doit être contre signée par le chef de service en cas de médicament hors nomenclature du service.
- c) L'archivage des ordonnances et des bons de commandes est facultatif.
- d) La dispensation de tous les produits est nominative
- e) Aucune réponse n'est juste

12) La dispensation d'un médicament au sein d'un établissement hospitalier est un acte pharmacotechnique :

- a) Assuré exclusivement par le pharmacien hospitalier
- b) Assuré par les préparateurs et les internes en pharmacie sous la responsabilité d'un pharmacien
- c) Nécessite la contre signature du chef de service en cas d'ordonnance nominative
- d) doit se faire en collaboration avec le service médicale
- e) Aucune réponse n'est juste

13) La délivrance globalisée :

- a) Intervient lorsque les dotations hebdomadaires des services sont insuffisantes
- b) Correspond à la somme des médicaments d'un ensemble d'ordonnances d'un même service délivrées globalement
- c) Correspond à la dotation hebdomadaire d'un service en particulier
- d) correspond à la dotation mensuelle d'un service
- e) Aucune réponse n'est juste

14) Le pharmacien hospitalier assure :

- a) La sélection, l'approvisionnement et la prescription des médicaments
- b) La sélection l'approvisionnement, la dispensation et le transport des médicaments
- c) L'approvisionnement, la dispensation et l'administration des médicaments
- d) la dispensation des médicaments pour les malades externes à l'hôpital
- e) Aucune réponse n'est juste

15) La commission de La nomenclature nationale des médicaments :

- a) Est constituée exclusivement de cliniciens et de pharmaciens
- b) La liste de ses membres est arrêtée par le président de la république
- c) Elle se réunit en session ordinaire tous les mois
- d) elle intervient au niveau des hôpitaux dans l'approvisionnement de tout produit pharmaceutique
- e) Aucune réponse n'est juste

ResiPharmaTM

16) La nomenclature nationale des médicaments :

- a) A été mise à jour le 30 Janvier 2015
- b) Est la liste de produits pharmaceutiques, dont la production, la commercialisation et la prescription sont autorisées en Algérie
- c) Doit être révisée tous les trois ans
- d) regroupe les médicaments autorisés et sous ATU
- e) Aucune réponse n'est juste

17) Parmi les critères de choix d'un médicament à inclure dans une nomenclature est l'innocuité plus:

- a) la forme galénique et le laboratoire producteur
- b) l'avantage thérapeutique, et le coût du protocole entier
- c) le cout de la forme galénique
- d) son emballage
- e) Aucune réponse n'est juste

18) La nomenclature des établissements :

- a) Est assurée par une commission présidée par le ministère de la santé et le directeur de la santé publique de la Wilaya
- b) Ne prend en compte que la forme galénique injectable
- c) Est la liste des produits pharmaceutiques dont la prescription et l'approvisionnement sont autorisés au sein de l'établissement
- d) est établi par des experts cliniciens
- e) Aucune réponse n'est juste

19) La nomenclature des services de soins au sein d'un établissement hospitalier :

- a) Est établie par les chefs de services cliniques
- b) Elle doit comprendre uniquement les médicaments spécifiques au service clinique
- c) Aucun médicament ne peut être dispensé au service s'il n'est pas inclus dans sa nomenclature
- d) est établie par la direction économique de l'établissement
- e) Aucune réponse n'est juste

20) Lorsque deux ou plusieurs produits pharmaceutiques auront les mêmes avantages thérapeutiques, les critères de choix pour les départagés seront :

- a) Le coût de la forme galénique
- b) Le produit offrant la meilleure efficacité
- c) Tous les produits seront retenus
- d) la qualité de leur emballage
- e) Aucune réponse n'est juste

ResiPharmaTM

21) Le Manuel qualité comporte au minimum :

- a) L'exposé de la Politique Qualité, les Objectifs Qualité
- b) L'Organigramme, les responsabilités et les relations entre les personnes
- c) L'organisation du Système Qualité mis en place avec le sommaire des procédures
- d) toutes les réponses sont justes
- e) Aucune réponse n'est juste

22) La hiérarchie de la documentation d'un système qualité (Pyramide documentaire) s'établit dans l'ordre suivant manuel qualité :

- a) procédures, instruction de travail et enregistrements.
- b) enregistrements, instruction de travail et procédures.
- c) instruction de travail, enregistrements et procédures.
- d) enregistrements
- e) Aucune réponse n'est juste.

23) Une fiche de fonction définit :

- a) uniquement chaque poste de travail dans une pharmacie hospitalière.
- b) chaque instruction de travail dans une pharmacie hospitalière.
- c) Les tâches spécifiques des membres du personnel assurant des responsabilités dans une pharmacie Hospitalière.
- d) toutes les réponses sont justes
- e) aucune réponse n'est juste

24) Le système de Management consiste à :

- a) Documenter uniquement les politiques et les communiquer au Personnel.
- b) Documenter les politiques, les procédures, les instructions, les communiquer au personnel et les rendre accessibles.
- c) Documenter uniquement les politiques et les procédures.
- d) toutes les réponses sont justes
- e) aucune réponse n'est juste

5) Les audits qualité Internes complet, doivent:

- a) Être Périodiques et effectués conformément à une procédure et à un calendrier prédéfinis.
- b) Traiter tous les éléments du système de management qualité.
- c) Être Réalisés par un personnel formé, qualifié, indépendant et Suivi pour vérifier l'efficacité des actions correctives.
- d) Toutes les réponses sont justes.
- e) aucune réponse n'est juste

26) Les médicaments à prescription obligatoires sont :

- a) délivrés sur prescription médicale
- b) prescrits pour une durée d au moins 3 mois
- c) prescrits pour une durée de 1mois
- d) toutes les réponses sont justes
- e) aucune réponse n'est juste

ResiPharmaTM

27) les médicaments orphelins sont

- a) des médicaments qui traitent les maladies rares
- b) des médicaments qui traitent les maladies chroniques
- c) des médicaments ayant subi des essais cliniques
- d) toutes les réponses sont justes
- e) aucune réponse n'est juste

28) Une ATU de cohorte est une ATU qui concerne les :

- a) médicaments génériques
- b) médicaments compassionnels orphelins
- c) médicaments de synthèse
- d) toutes les réponses sont justes
- e) aucune réponse n'est juste

29) La durée d utilisations d une ATU est :

- a) Un mois renouvelable
- b) Une année renouvelable
- c) D' une durée indéterminée
- d) toutes les réponses sont justes
- e) aucune réponse n'est juste

30) le rôle du pharmacien hospitalier est :

- a) Un expert économique
- b) D'excuter la dispensation d'une ordonnance
- c) Analyste et gestionnaire
- d) Toutes les réponses sont justes
- e) aucune réponse n'est juste

31) le pharmacien hospitalier doit :

- a) optimiser le rapport bénéfice /coût
- b) maîtriser les bases de radiothérapie
- c) assurer la formation du para médical, internes et résidents
- d) Toutes les réponses n'est juste
- e) Aucune réponse n'est juste

32) le centre Pierre et Marie Curie d'Alger est un :

- a) CHU
- b) EPH
- c) EHS
- d) EPHS
- e) Aucune réponse n'est juste

ResiPharmaTM

33) une pharmacie hospitalière doit obéir aux normes suivantes :

- a) Une superficie normalisée
- b) Une charge au sol bien déterminé
- c) Un espace de détente pour son personnel
- d) A proximité de la direction
- e) Aucune réponse n'est juste

34) le comité d'expert clinicien est un organe qu'on retrouve au niveau:

- a) D'un hôpital
- b) Du ministère de la santé
- c) d'une DSP
- d) Du service d'hygiène de la wilaya
- e) Aucune réponse n'est juste

35) le pharmacien doit pouvoir gerer les produits suivants :

- a) De radiopharmacie
- b) Les détergents
- c) Les appareils de radiologie
- d) Toutes les réponses sont justes
- e) Aucune réponses n'est juste

36) un événement indésirable lié à des soins peut survenir :

- a) Après administration d'un sérum isotonique
- b) Lors d'un prélèvement sanguin
- c) Après vaccination
- d) Après changement du personnel soignant
- e) Aucune réponse n'est juste

37) pour améliorer la qualité de soins une pharmacie hospitalière doit disposer

- a) D'une unité de pharmacovigilance
- b) Une salle de prélèvement
- c) D'une hotte
- d) Toutes les réponses sont justes
- e) Aucune réponse n'est juste